

NOUVELLE CLASSIFICATION DES PERSONNELS D'IMMEUBLES & MAINTENANCE :

La nouvelle classification des personnels d'immeubles et de maintenance doit être mise en place avant juillet 2015. Une quarantaine de gardiens et employés d'immeubles sont concernés à la SDH.

IMPORTANT : Nous pensons utile de rappeler que les grilles de salaires des personnels d'immeubles et des administratifs ont été alignées suite à cette classification. Le statut maîtrise peut être accordé à partir du coefficient GHQ, il n'y aura aucune rétrogradation.

➔ La démarche étant participative (IRP + RH) nous demandons aux personnels concernés ainsi qu'aux chargés de secteurs "encadrant" des gardiens de bien vouloir prendre contact avec les représentants du personnel.

LES IRP PRESENTS SUR L'INTRANET SDH - PH :



Vous avez peut être constaté la création d'espaces réservés aux représentants du personnel (CE, DP, CHSCT & syndicats) sur l'intranet. Ces sites restent à finaliser ... Nous tenons à souligner une vision moderne et l'ouverture d'esprit de notre employeur sur ce sujet.

➔ A suivre ...

REFORME MUTUELLE SANTE :

La loi de sécurisation de l'emploi LSE instaure la généralisation de la complémentaire santé.

Rappel : A la SDH-PH, un accord avait été signé pour les non cadres afin de souscrire un contrat obligatoire, nous sommes donc couverts.

Notre employeur prend à sa charge le montant de la part salarié 80 € (ce montant est abordé lors des NAO). Cette somme jusque là exonérée d'impôt sur le revenu ne l'est plus !

Le comité d'entreprise a missionné un expert pour l'aider à se faire une idée plus précise de notre système complémentaire (santé - prévoyance - retraite). L'expert travaillera avec les élus et la DRH.



➔ Nous espérons beaucoup de ce travail car une nouvelle réforme concernant un "contrat responsable" est à l'étude par le gouvernement ...

NOUVELLE ORGANISATION SDH :

La Direction a présenté aux représentants du personnel son projet de réorganisation (la structure globale ainsi que le calendrier qu'elle compte mettre en œuvre). Pour le moment nous ne sommes pas entrés plus loin dans le détail.

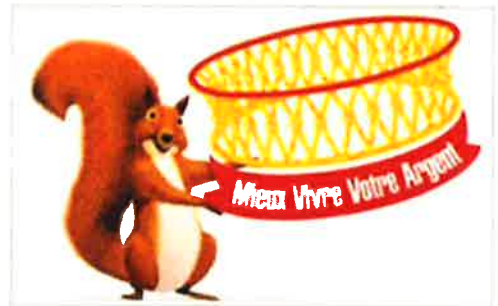
Il est clair que ce projet impactera une partie non négligeable du personnel !

Un séminaire cadre de 2 jours traitant du sujet a été organisé par la direction mais, pour le moment, aucune synthèse ne nous a été présentée.

➔ Le comité d'entreprise a demandé au CHSCT (comité d'hygiène de sécurité et conditions de travail) de se faire accompagner d'un expert afin de rendre un avis motivé sur le sujet.

BILAN EXERCICE 2013 DE LA SDH & PH :

1. Les résultats d'exploitation de la SDH sont bons, voire très bons vu la conjoncture. L'autofinancement net avoisine les **10 000 000 €**. A cette somme déjà conséquente il faut rajouter **4 000 000 €** de plus-values sur les ventes de logements locatifs.
2. Les résultats de Perform'Habitat sont les meilleurs que cette entité ait jamais obtenus en 10 années d'existence.



➔ **C'est là le résultat de notre travail collectif !**

Conscients de la bonne santé financière des organismes dans lesquels nous travaillons, nous avons bien évidemment refusé la trop maigre proposition de la Direction lors des NAO.

➔ **Nous l'assumons et le revendiquons !**

BAROMETRE DE CLIMAT SOCIAL DELPHIS :

DELPHIS
HABITAT & INNOVATION

Dans le cadre de la démarche RSE DELPHIS, la Direction va lancer prochainement un baromètre de climat social. Elle a proposé aux élus CE de s'associer à la démarche comme en 2011. Le contexte ayant changé et les résultats du dernier baromètre décevants, les élus CE ont décliné l'invitation.

PRIME D'INTERESSEMENT 2013 SDH :

2014 sera une bonne cuvée: l'autofinancement est > à 9% des loyers et tous les critères variables ont été atteints (même la vacance). La prime sera versée en intégralité aux salariés de la SDH.

Notre DG se réjouit des résultats obtenus et se dit satisfait de verser cette prime aux salariés.

Nous sommes également satisfaits car le montant uniforme dépasse les 1 600 € par salarié.

Petite ombre au tableau : la part proportionnelle au salaire (30% de l'enveloppe) génère des écarts trop importants : moins de 500 € pour un bas salaire et plus de 1 800 € pour un membre du CODIR.

➔ Nous rappelons à nos instances dirigeantes que pour les bas salaires l'intéressement est une bouée de sauvetage (comme la prime de vacances et la gratification) permettant de se remettre à flot ou de pouvoir partir en vacances !

HUMANIS (EX FONGEPAR) PEE :

Bon nombre de salariés SDH-PH placent une partie ou la totalité de leur prime d'intéressement sur le Plan d'Épargne Entreprise (PEE) afin de la défiscaliser.

D'autres procèdent à des versements volontaires (dans ce cas, l'entreprise verse un abondement de **20% du montant**).

Il est important de rappeler que ce type d'épargne n'est pas un livret A et qu'il n'est pas sans risque. En effet que ce soit des obligations, des actions, un mélange des deux, ou autre ... Ces produits sont soumis aux fluctuations boursières et sont bloqués 5 ans : **ils peuvent donc générer des pertes !**



Pour info, veuillez trouver les performances des fonds SDH-PH :

FCPE	Description	Rendement sur 5 ans
OBLIFONDS	Créances & Obligations	2.29 %
MULTIPLAN	10 à 25% d'actions	4.45 %
Insertion Emplois Equilibre	Fond solidaire 25% d'actions	5.19 %
MAIA	40% d'actions mini	8.55 %
50 Plus	75% d'actions	10.91 %

➔ Plus d'infos sur : www.fongepar.fr

RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES :



Les délégués syndicaux s'interrogent sur la perception qu'ont les salariés de la RSE. Nous avons donc lancé une enquête auprès de l'ensemble du personnel.

Merci de bien vouloir prendre le temps d'y répondre et de la glisser dans le casier du CE ou dans la boîte aux lettres des syndicats situés au 1^{er} étage du siège (à côté du bureau du courrier).

Nous rappelons que les réponses à l'enquête sont anonymes.

Vous pouvez également répondre par mail :

postmaster@cgtsdh.fr

Le questionnaire est téléchargeable sur le site :

www.cgtsdh.fr

➔ **Merci de votre implication !**

POLITIQUE SALARIALE SDH :



Budget augmentations individuelles : 1% des salaires bruts de base.

Les entretiens individuels ont eu lieu, les employés savent s'ils sont éligibles à une augmentation individuelle ou non. Une chose est certaine seuls 30% des salariés seront augmentés.

Le budget étant scindé entre catégories de personnels (Cadres – non cadres) un tiers de ce budget sera distribué à une douzaine de personnes.

Pour tout renseignement complémentaire contactez les DS CGT et CFDT.

➔ Nous sommes sceptiques quant à la responsabilité sociétale d'un tel système. Nous invitons donc la Direction à négocier un accord de politique salariale.

SYNDIQUEZ-VOUS :

C'est notre désunion qui fait notre faiblesse ... Les employeurs l'exploitent !

Se syndiquer, c'est cotiser certes mais c'est aussi s'ouvrir des portes et des droits : Formation syndicale, explications sur l'environnement du travail, droit social, association de consommateurs, faire partie d'un collectif défendant des intérêts communs, ... Bref, vous n'êtes plus isolés !

➔ **Contactez vos Délégués Syndicaux :**

CGT	Jean Louis DUMAS	06.37.24.94.18	postmaster@cgtsdh.fr
CFDT	Christiane SANCHEZ	04.76.68.39.60	c.sanchez@sdh.fr

BONNES VACANCES A TOUS !

Vos délégués syndicaux.